

Vice caché ou usure normale après 9 ans

Par chris31200, le 02/09/2010 à 20:01

y a t il une différence entre un vice caché et une usure normale même après 9 ans ? autre question, un equipementier doit il fournir un élément pour réparer ou peut il remplacer l' ensemble de l' élément (450 euros pièce)

Merci

Par mimi493, le 02/09/2010 à 21:45

Il n'y a pas d'obligation légale de fournir des pièces détachées. Par définition, l'usure normale n'est pas un vice caché.

Par chris31, le 03/09/2010 à 08:21

je me suis fait mal comprendre, c' est quoi la différence entre vice caché et usure normale, car je sais très bien qu' une usure normale ce n' est pas un vice cahé ...